

FAY
Société par actions simplifiée
au capital de 100 euros
Siège social : Beaumanoir 1 – Allée des Lilas
13100 AIX EN PROVENCE
RCS AIX EN PROVENCE en cours

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30/06/2011

Le 30 juin 2011 à dix heures, au Siège Social,

Monsieur Fabrice FAYETTE,

Associé unique de la Société FAY,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Nomination du Président de la Société
- Pouvoirs à donner

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique décide de nommer à compter de ce jour et pour une durée indéterminée en qualité de Président de la Société :

- Monsieur Fabrice FAYETTE domicilié Beaumanoir 1 – Allée des Lilas 13100 AIX EN PROVENCE

Qui accepte ces fonctions et qui les exercera dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

SECONDE RESOLUTION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.


L'associé unique
Fabrice FAYETTE